

Réunion CICA du 8^{ème} – Jeudi 17/06/21 à 17h30 (en présentiel) Comité d'Initiative et de Consultation d'Arrondissement

Participants : Pierre BENARROCHE, Pierre LEMERY, Marie MICHAUD, Alexandra d'AGOSTINO

Associations: CIQ Rouet, Association Santé Littoral Sud, CIQ Pointe Rouge, Association Citoyen et Citoyenne des 6/8, Association Pointe Rouge Littoral, Collectif Vélo en Ville, Centre Social Mer et Colline, Association Habitat Humanisme, Groupe Boulistes Gouffé, Association Soliane, Association Recherche sur l'histoire de Famille Corse, CIQ Perrier-Crémieux-Gratte Semelle, Collectif Laisse Beton et CIQ Roy d'Espagne.

Le Comité d'Initiative et de Consultation d'Arrondissement (CICA) est une instance de démocratie locale relevant des mairies d'arrondissements. Il réunit les représentants des associations locales ou membres de fédérations ou confédérations nationales qui en font la demande et qui exercent leur activité dans l'arrondissement.

Le CICA est le conseil qui permet aux associations d'exposer au **Conseil d'Arrondissement** toute question relative à leur domaine d'activité et de faire des propositions à cet égard.

Les CICA sont définis par l'article 16 de la loi du 31 décembre 1982 relative à l'organisation administrative de Paris, Marseille, Lyon, dite loi PML.

Objectif : Construire ensemble la ville et les quartiers de demain, ainsi que la démocratie locale dans le 4^e secteur.

48 associations du 6/8 sont inscrites (10% des associations du secteur).

Une séance de CICA par trimestre est prévue, selon 3 modalités :

- 1 - L'interpellation (formuler des questions qui pourront être mises à l'ordre du jour du conseil d'arrondissements)
- 2 – La proposition (préparer des propositions concrètes pour qu'elles soient inscrites au Conseil d'arrondissements)
- 3 – L'information sur la vie du secteur

L'idée est que l'on arrive au bout du mandat avec des propositions destinées à améliorer la vie quotidienne de toutes et tous, et que nous soyons dans l'interaction entre nous les élu.e.s représentant les citoyennes et citoyens, et vous les associations.

Ordre du jour :

- Introduction sur la 1^{ère} plénière
- Compétences de la mairie de secteur
- Règlement intérieur
- Thématiques
- Tour de parole

1 – Compétences mairie de secteur :

- Etat civil
- Gestion des équipements de proximité (squares, stades...)
- Centres aérés
- Le Conseil d'arrondissements délibère sur les décisions concernant notre territoire

- La mairie de secteur émet un avis consultatif sur les permis de construire et sur les subventions aux associations

Ces compétences s'imbriquent dans celles de la Ville de Marseille qui sont de l'ordre de l'urbanisme, du logement, de l'environnement, la gestion des écoles maternelles et élémentaires, des équipements centralisés, éclairage, subventions, état civil

2- Compétences de la Métropole :

Développement de l'économie, aménagement de l'espace communautaire, transports urbains et périurbains, propreté et gestion des ordures et déchets ménagers, tri sélectif, voirie et signalisation, circulation, ports de plaisance, ports de commerce et aéroport, équipements d'intérêt communautaire, patrimoine foncier, protection et sécurité des espaces communautaires, relations internationales et coopération décentralisée, développement durable, innovations et prospectives, lancement d'un projet de rédaction d'un règlement intérieur pour les CICA : document qui sera rédigé collectivement, il rappellera l'objet des CICA, comment les CICA sont constitués, la gouvernance des CICA, la possibilité de créer des commissions sur différentes thématiques, modalités d'organisation des réunions, modalités de gestion de transmission des demandes auprès de la mairie pour examen avant conseil d'arrondissements, l'organisation des conseils de secteur des CICA, les conditions de modification du règlement intérieur.

Une première ébauche a été réalisée et sera transmise par mail à tous les participants pour compléments, corrections et/ou ajustements.

Suite au questionnaire envoyé aux participants, 3 attentes générales sont ressorties :

- Etre informé
- Etre concerté
- Pouvoir proposer

Intérêts du CICA :

- Travailler/créer des projets pour le secteur main dans la main avec les associations, les élu.e.s et les CIQ,
- La possibilité de pouvoir interpellier le Maire sur différentes thématiques lors des conseils d'arrondissements.

Suite au questionnaire, 6 thématiques sont ressorties :

- L'aménagement urbain
- La propreté
- La sécurité
- La circulation
- Le domaine socio-culturel
- Arts et culture

L'objectif du CICA est de donner la possibilité aux citoyens de s'exprimer sur les sujets du secteur, mais aussi d'être informés grâce à une grande transparence des informations. Et également de fabriquer une place pour l'échange et le débat, notamment la communication et l'information.

Les points abordés et à développer par la suite :

- Visibiliser le travail des associations,
- La question de la de la circulation et de la voirie,
- Le problème de circulation secteur littoral et notamment l'acheminement des touristes,

- La végétalisation et l'embellissement des quartiers,
- Stationnement
- Développement Urbain
- Accès service publique
- Espace vert
- Pollution
- Réouverture servitude Colline Périer
- Valorisation du Patrimoine
- Sécurisation Bd Périer
- Trafic de Drogue dans les impasses